

***N.B. :** Une lettre individuelle et personnalisée a été envoyée aux premiers ministres respectifs de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Afin d'en simplifier la lecture, ces quatre lettres ont ici été fusionnées en une seule. Les signataires des différentes lettres sont listés à la fin du présent document.*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Première ministre Kathleen Wynne  
Édifice législatif  
Queen's Park  
Toronto (ON) M7A 1A1

Première ministre Christy Clark  
CP 9041  
STN PROV GOVT  
Victoria (BC) V8W 9E1

Premier ministre Greg Selinger  
204 Édifice législatif  
450 Broadway  
Winnipeg (MB) R3C 0V8

Premier ministre Philippe Couillard  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (QC) G1A 1B4

Madame la Première ministre,  
Monsieur le Premier ministre,

Nous sommes profondément préoccupés par les nouvelles dispositions criminelles introduites par la soi-disant *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Elles causeront sans aucun doute de graves préjudices aux travailleuse(-eurs)s du sexe, dans cette province et ailleurs au Canada. À titre d'organismes de réponse au VIH/sida et de défense des droits de la personne situé au/en **[province applicable]** ou pancanadiens, nous vous demandons de référer la Loi à la Cour d'appel de **[province applicable]** afin qu'elle examine la constitutionnalité de ses dispositions.

La Loi, qui a reçu la sanction royale le 6 novembre, constitue la réponse du Gouvernement du Canada au jugement rendu en 2013 par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Bedford*. Malheureusement, la Loi contredit l'esprit et la lettre de cet arrêt et elle répliquera les préjudices

qu'engendraient les anciennes dispositions, préjudices que la Cour suprême du Canada a déclarés contraires à la Constitution.

Le corpus accablant de données concernant le travail du sexe démontre que sa criminalisation – à la fois directement, par l'interdiction d'acheter des services sexuels, et indirectement, par les interdictions d'annoncer de tels services, de recevoir un « avantage matériel, notamment pécuniaire » pour ces services ou par proxénétisme, qui se rencontrent toutes dans la Loi – causent des préjudices aux travailleuse(-eur)s du sexe. En plus d'avoir été déclarés inconstitutionnels par la Cour suprême dans *R. c. Bedford*, ces préjudices constituent des violations du droit international en matière de droits de la personne.

La Loi est inconciliable avec une préoccupation pour la santé et le bien-être des travailleuse(-eur)s du sexe. Elle exposera les travailleuse(-eur)s du sexe à une stigmatisation et à une discrimination accrues, réduira leur contrôle sur leurs conditions de travail et menacera grandement leur santé et leur sécurité. Le Gouvernement du Canada a adopté cette loi en dépit des objections de celles et ceux qui seront les plus touchés – notamment les travailleuse(-eur)s du sexe de rue, qui comptent parmi les plus marginalisées et les plus vulnérables.

À titre d'organismes de réponse au VIH/sida et de défense des droits de la personne, nous travaillons depuis plusieurs années aux côtés d'organismes qui représentent les travailleuse(-eur)s du sexe. Nous nous tenons à leurs côtés encore une fois aujourd'hui. Nous voulons aussi spécifiquement exprimer notre préoccupation quant à l'impact de ces nouvelles dispositions criminelles en termes d'exposition au VIH et à d'autres infections pour les travailleuse(-eur)s du sexe. Il est aujourd'hui largement reconnu dans la communauté scientifique internationale que les lois et les politiques punitives régissant le travail du sexe, y compris la criminalisation de certains ou de tous les aspects du travail du sexe, causent une augmentation des risques de transmission et d'infection. Cette criminalisation limite l'accès des travailleuse(-eur)s du sexe aux services essentiels en matière de VIH, de santé sexuelle et de réduction des méfaits.

Bien qu'ils soient théoriques pour plusieurs acteurs impliqués dans l'adoption de la Loi, les préjudices physiques, sociaux et psychologiques que cette Loi perpétuera ne sont que trop réels pour les travailleuse(-eur)s du sexe. Nous nous préoccupons de la santé et de la sécurité de nos ami-es, collègues et membres de la collectivité. C'est pourquoi nous vous demandons de recourir à la Cour d'appel de **[province applicable]** afin qu'elle examine la Loi, et de le faire avant que des poursuites soient engagées en vertu de ces dispositions ou que la police soit impliquée dans leur mise en œuvre.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre Couillard, l'expression de nos sentiments respectueux.



Richard Elliott  
Directeur général  
Réseau juridique canadien VIH/sida

***Avec le soutien des organismes suivants :***

*Signataires des quatre lettres (organismes nationaux)*

Réseau juridique canadien VIH/sida  
Société canadienne du sida (CAS / SCS)  
Conseil canadien de surveillance et d'accès aux traitements (CTAC / CCSAT)  
Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (CWGHR / GTCVRS)  
CATIE  
Coalition interagence sida et développement (ICAD / CISD)

*Signataires de la lettre pour le Québec (organismes situés au Québec)*

A.R.C.H.E de l'Estrie  
Centre des R.O.S.É.S de L'Abitibi-Témiscamingue  
Centre Sida Amitié  
Coalition Sida des Sourds du Québec  
COCQ-SIDA  
ÉMISS-ère  
Portail VIH/sida du Québec  
RÉZO  
Sidaction Mauricie

*Signataires de la lettre pour la Colombie-Britannique (organismes situés en C.-B.)*

AIDS Vancouver  
AIDS Vancouver Island  
ANKORS  
Positive Living Society of British Columbia  
Positive Women's Network

*Signataires de la lettre pour le Manitoba (organismes situés au Manitoba)*

Sexuality Education Resource Centre MB  
Sunshine House

*Signataires de la lettre pour l'Ontario (organismes situés en Ontario)*

AIDS Committee of Ottawa  
AIDS Committee of Windsor / AIDS Support of Chatham-Kent  
Alliance for South Asian Prevention (ASAAP)  
Black Coalition for AIDS Prevention (Black CAP)  
Bruce House  
Peel HIV/AIDS Network  
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO)  
HIV/AIDS Regional Services (HARS)  
HIV/AIDS Resources and Community Health (ARCH)  
Prisoners' HIV/AIDS Support Action Network (PASAN)  
Regional HIV/AIDS Connection  
Réseau Access Network  
Toronto HIV/AIDS Network